**ENSEIGNEMENT** 

## Circulaire 9430

## du 10/02/2025

WBE – Personnel ouvrier (personnel de maîtrise, gens de métier et de service) - Congés de compensation et dispenses de service WALLONIE-BRUXELLES pour l'année 2025 - ADDENDUM

> Cette circulaire abroge et remplace la(les) circulaire(s) : nº 9151 du 26/02/2024 Cette circulaire complète la(les) circulaire(s): n° 9422

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	du 01/01/2025 au 31/12/2025
Documents à renvoyer	non
Information succincte	Congés de compensation et dispenses de service octroyés au personnel ouvrier pour l'année 2025
Mots-clés	Congés de compensation - dispenses de service - PO

# Établissements

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement		
Wallonie-Bruxelles	Maternel ordinaire	Centres psycho-médico-sociaux	
Enseignement	Primaire ordinaire		
	Secondaire ordinaire	Centres d'Auto-Formation	
	Secondaire en alternance (CEFA)	Centres de Technologie Avancée (CTA)	
	,	Centres de dépaysement et de plein air	
	Maternel spécialisé	(CDPA)	
	Primaire spécialisé	Centres techniques	
	Secondaire spécialisé		
	·	Homes d'accueil permanent	
	Secondaire artistique à horaire réduit	Internats primaire ordinaire	
	·	Internats secondaire ordinaire	
	Promotion sociale secondaire	Internats prim. ou sec. spécialisé	
	Promotion sociale secondaire en	Internats supérieur	
	alternance		
	Promotion sociale supérieur	Ecoles supérieures des Arts	
	·	Hautes Ecoles	

# Signataire(s)

WBE - M. Manuel DONY, Directeur général des Personnels de l'Education

## Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
DUVIVIER Murielle	Service général de la gestion des personnels de l'enseignement organisé par WBE	02/755 55 55 murielle.duvivier@cfwb.be

Personnel ouvrier (personnel de maîtrise, gens de métier et de service) - Congés de compensation et dispenses de service pour l'année 2025

#### ADDENDUM à la circulaire 9422 du 31 janvier 2025

Vous trouverez en page 2 le tableau des jours fériés, congés réglementaires et congés compensatoires pour l'année 2025.

### Quelques précisions :

- La circulaire 9422, ainsi que le présent *addendum* concerne exclusivement les personnels ouvriers de Wallonie-Bruxelles Enseignement.
- Les jours compensatoires entre Noël et Nouvel An sont accordés automatiquement chaque année sans tenir compte du nombre effectif de jours fériés ou congés réglementaires qui tombent un samedi ou un dimanche.
- Une demi-journée est offerte le 24 décembre. Le membre du personnel qui devrait normalement prester une journée complète termine à midi. Le membre du personnel qui devrait normalement prester une demi-journée en est dispensé.
- Si, pour des raisons d'ouverture de l'établissement ou d'organisation interne, le membre du personnel est amené à travailler les 2 mai, 30 mai, ou 10 novembre (dispenses de service) ou encore les 27 septembre, 2 novembre, 15 novembre ou 26 décembre (congés réglementaires), il peut bénéficier d'un jour de compensation à prendre comme un congé de vacances annuelles.

Manuel DONY

Directeur général

# Année 2025 – Jours fériés, congés réglementaires et dispenses de service *Personnel ouvrier - WBE*

Dates		Туре
Mercredi 1 <sup>er</sup> janvier	Jour de l'An	Jour férié légal
Lundi 21 avril	Lundi de Pâques	Jour férié légal
Jeudi 1 <sup>er</sup> mai	Fête du travail	Jour férié légal
Vendredi 2 mai		Dispense de service
Jeudi 29 mai	Ascension	Jour férié légal
Vendredi 30 mai		Dispense de service
Lundi 9 juin	Pentecôte	Jour férié légal
Lundi 21 juillet	Fête nationale	Jour férié légal
Vendredi 15 août	Assomption	Jour férié légal
Samedi 27 septembre	Fête de la Communauté	Congé réglementaire
	française	
Samedi 1 <sup>er</sup> novembre	Toussaint	Jour férié légal
Dimanche 2 novembre		Congé réglementaire
Lundi 10 novembre		Dispense de service
Mardi 11 novembre	Armistice	Jour férié légal
Samedi 15 novembre	Fête du Roi	Congé réglementaire
Mercredi 24 décembre		Dispense de service 1 demi-jour
Jeudi 25 décembre	Noël	Jour férié légal
Vendredi 26 décembre		Congé réglementaire
Lundi 29 décembre		Congé compensatoire
Mardi 30 décembre		Congé compensatoire
Mercredi 31 décembre		Congé compensatoire